

Santé—Loi

Lorsqu'on a un régime unique pour quelque chose d'aussi important que la santé, on augmente les risques de grosses erreurs. Si l'on veut traiter tout le monde de la même façon, il faut choisir la méthode. Si l'on choisit la mauvaise méthode, monsieur le Président, l'erreur risque d'être de taille. Ces 12 régimes qui reposent peut-être sur des principes analogues et abordent les problèmes d'une façon légèrement différente, offrent en réalité de nombreuses perspectives, car les différents régimes peuvent tirer parti l'un de l'autre. Monsieur le Président, je trouve que cette diversité mène à la longue à une plus grande sagesse. Vous êtes libres de tirer le meilleur parti possible de votre jugement et parfois, le jugement de quelqu'un d'autre peut être meilleur que le vôtre; vous pouvez en tirer parti et renforcer le régime.

Aujourd'hui, nous débattons une mesure intitulée la loi canadienne sur la santé. Je suis persuadé qu'un malade, un citoyen ordinaire éprouverait beaucoup de difficulté à croire, après l'avoir lu, que ce projet de loi va nettement améliorer la santé des Canadiens. En réalité, le titre n'est pas bon. C'est une loi de financement des services de santé. Ce projet de loi aurait dû émaner du ministre des Finances (M. Lalonde) et il aurait dû être défendu à la Chambre par ce secteur. C'est peut-être la partie qui me donne le plus de regrets, car cette loi ne traite pas vraiment des problèmes engendrés par notre régime de soins médicaux. Est-ce que la situation d'un seul patient se trouvera améliorée le lendemain de l'entrée en vigueur de cette loi? Les malades seront-ils mieux traités? Je prétends, monsieur le Président, que non. Cette loi garantit-elle que nos patients seront mieux traités à l'avenir? Peut-elle améliorer dans une large mesure les soins médicaux dans notre pays? Je peux vous dire, monsieur le Président, que nous aurions bien du mal à conclure que cette mesure législative apportera ce genre d'effet et de changement. Pourquoi en est-il ainsi, monsieur le Président? Les patients s'intéressent aux soins médicaux. D'après mon expérience, je peux affirmer que les professionnels de la santé s'intéressent aux soins médicaux. Je crois qu'il en va de même pour les membres de l'administration des hôpitaux et les personnalités politiques provinciales et fédérales. Tout le monde s'y intéresse. A mon avis, tous ces gens souhaiteraient collaborer pour améliorer les soins médicaux à long terme.

● (1240)

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui n'est pas une mesure législative globale destinée à améliorer les soins médicaux au Canada, et je pense que le coupable est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin). Elle est en effet incapable de collaborer avec les principaux intéressés. Ce projet de loi, qui traite surtout de questions relevant des provinces, n'a pas reçu l'assentiment des principaux intéressés, c'est-à-dire des gouvernements provinciaux. A mon avis, ce projet de loi a été conçu, rédigé et présenté à la Chambre surtout pour aider le parti libéral du Canada à gagner des voix lors des prochaines élections. C'est sa raison d'être, monsieur le Président.

Nous savons tous que même des motifs peu louables peuvent parfois avoir des effets bénéfiques. Cette mesure législative est en partie positive, car les citoyens ayant de faibles revenus, et les personnes âgées en particulier, craignent énormément de ne

plus pouvoir avoir accès aux soins médicaux à cause de frais financiers quelconques. Je crois cependant que le ministre a délibérément suscité ces craintes en partie. Le gouvernement nous présente maintenant un projet de loi qui devrait atténuer ces craintes. Si les députés de cette Chambre créent un problème, ils ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour l'atténuer.

Aujourd'hui, monsieur le Président, on nous a parlé de l'augmentation des coûts du régime de soins médicaux. J'ai assisté cette fin de semaine à un congrès dans une province où la population s'inquiète beaucoup à ce sujet et se demande d'où peut bien provenir cet accroissement des coûts. Tous ceux qui ont étudié la question peuvent facilement trouver des raisons.

Je me souviens avoir posé des questions à la Chambre à des ministres sur ce genre de choses en 1980 et 1981. Il est notoire que, chaque fois que le taux de chômage augmente de 1 p. 100, les maladies liées au stress s'accroissent d'environ 5 p. 100. Ce phénomène se traduit par un plus grand nombre de femmes battues, un regain de l'alcoolisme et des maladies cardiaques, etc. La politique du gouvernement a entraîné une hausse de plus de 4 p. 100 du chômage. Par conséquent, nous pouvons dire que cette même politique économique a engendré une augmentation de 20 p. 100 des maladies liées au stress. Dans notre système de soins médicaux, ces maladies coûtent cher. Selon moi, ces maladies expliquent en bonne partie l'augmentation du coût des soins médicaux dans notre pays. C'est chez le ministre des Finances du gouvernement fédéral qu'il faut chercher l'explication.

Nous ne devrions pas nous surprendre de la multiplication des maladies dues au stress, monsieur le Président, car elle était prévisible. Je l'ai prédite moi-même à plusieurs occasions dans cette Chambre. J'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'ex-ministre du Travail devenu celui de l'Environnement (M. Caccia), au ministre des Finances et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), sous une forme ou sous une autre, ce qu'ils entendaient faire au sujet de l'augmentation des coûts. Le plus souvent, ils me répondaient que ma prédiction ne se réaliserait pas et qu'il n'y avait aucun rapport entre l'accroissement du chômage et la fréquence des maladies liées au stress. Nous sommes aujourd'hui en 1984, monsieur le Président, et nous pouvons constater que ces augmentations ont bien eu lieu. De plus en plus de gens reçoivent des soins médicaux, ce qui coïncide bien avec la hausse du chômage et des difficultés économiques.

Si le gouvernement fédéral et surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veulent faire croire qu'ils ont pris des mesures pour améliorer les soins de santé, je ne pense pas qu'ils réussiront à convaincre grand monde. Dès 1980, nous avions prédit ce qui se passerait, et nous sommes aujourd'hui en mesure d'analyser les faits. Le gouvernement fédéral ne s'est pas engagé à dépenser davantage d'argent pour compenser l'augmentation des coûts des soins médicaux. A cause de sa politique économique, le gouvernement fédéral a fait augmenter ces coûts sans accroître sa contribution. Le gouvernement se trouve ainsi dans la meilleure position politique possible, car il n'est pas obligé de régler les problèmes politiques résultant de l'accroissement des besoins. Pour cela, il compte sur les provinces.